



DIRECTION INTERNATIONALE

Espace 21 – 32, Place Ronde
92035 Paris La Défense Cedex

Tél : +33 (0)1 55 68 15 15 – Fax : +33 (0)1 55 68 14 00

Barreau des Hauts-de-Seine
Toque N°702

Paris la Défense, le 26 juin 2012

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Evreux

Tribunal de Commerce d'Evreux
7 rue de la Petite Cité
27003 EVREUX Cedex

Monsieur le Président,

**REQUETE AUX FINS DE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

La société AAF FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 5.335.715,59 euros, dont le siège social est sis Rue William Dian – 27620 Gasny, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evreux sous le numéro 775 574 213,

Ayant pour avocat :

FIDAL DIRECTION INTERNATIONALE
Société d'Avocats
Espace 21
32, place Ronde
92035 Paris La Défense Cedex
Inscrite au Barreau des Hauts-de-Seine – Toque N°702
Représentée par Maître Alexis Poinard,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société AAF FRANCE a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social au 31 décembre 2011.

Qu'elle ne pourra réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date.

Qu'en raison des difficultés rencontrées dans la finalisation des données comptables et la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, la société AAF FRANCE n'est actuellement pas en mesure d'arrêter et d'approuver ses comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 avant le 30 juin 2012.

C'est pourquoi nous sollicitons, en conséquence, le report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour trois mois supplémentaires au 30 septembre 2012 au plus tard.

Nous espérons que vous autoriserez ce délai supplémentaire et, dans l'attente de votre ordonnance, vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Fait à Paris La Défense

Le 26 juin 2012

Pour FIDAL DIRECTION INTERNATIONALE



Alexis Poinsard
Avocat au Barreau des Hauts de Seine
Directeur Associé

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce d'Evreux,

Pascal LENE

Assisté de *M^e BEULIER DE JUMERMAN* Greffier,

Vu la requête qui précède présentée par FIDAL DIRECTION INTERNATIONALE dont le siège est sis Paris La Défense, agissant en qualité d'avocat de la société **AAF FRANCE**, dont le siège est sis Rue William Dian – 27620 Gasny, immatriculée au Registre du Commerce d'Evreux sous le numéro 775 574 213, et les motifs y exposés,

Vu les dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce,

Prorogeons pour trois (3) mois, soit jusqu'au 30 septembre 2012, le délai pendant lequel sera réunie l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

Fait à Evreux,

Le *28/06/2012*

[Signature]

[Signature]

[Signature]